



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -  
PWGSC

1550, Avenue d'Estimauville  
1550, D'Estimauville Avenue  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC-PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Nouveau havre à Harrington Harbour	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F3731-170101/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F3731-170101	<b>Date</b> 2017-11-03
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCM-032-17241	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCM-7-40184 (032)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-11-15</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Girard, Isabelle	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcm032
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 649-2847 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## MODIFICATION 003

### TITRE : Aménagement d'un havre de pêche, Harrington Harbour - Basse Côte Nord

Inclus dans la présente modification :

1. Questions et réponses 7 à 19
- 

#### QUESTIONS ET RÉPONSES :

**Question 7 :** Il semble y avoir une incohérence au plan Page 13 (Détail bloc passerelle). L'élévation face et la vue en plan montre des dimensions différentes. Est-ce possible de clarifier les bonnes dimensions?

**Réponse 7 :** Est-ce que la question porte réellement sur les dimensions 1893 versus 1892 et 2263 versus 2264 ? Si oui, considérer que les dimensions sont 1893 et 2263. A noter que ces dimensions seront probablement tout de même à ajuster au chantier.

**Question 8 :** Pour le bloc passerelle, est-ce que toutes les surfaces apparentes seront face fermée ou bien seulement les 2 identifiés sur la vue en plan de la page 13 ?

**Réponse 8 :** Seulement les deux faces montrées aux plans.

**Question 9 :** Sur le plan civil numéro 05, l'échelle mentionné dans la cartouche 1:250 ne semble pas correspondre au dessin.

**Réponse 9 :** La bonne échelle est 1:200.

**Question 10 :** À la page 19 des plans, à la VUE EN ÉLÉVATION ENCAISSEMENT (Coupe B-17-19), il semble y avoir 17 rangs de longrines (Près de la jonction entre le caisson 2 et 3) tandis que la coupe 04-17-18 en montre 16 rangs (pour le même côté). Est-ce possible de valider et d'éclaircir le tout ?

**Réponse 10 :** La coupe 04 et l'élévation B sont schématiques. L'élévation du roc est variable longitudinalement, et le nombre de rangs de longrines sera appelé à varier lui aussi. Les caissons doivent s'appuyer au roc par-dessus une faible couche de pierre de nivellement. Le nombre de longrines montré aux plans a été calculé au mieux des connaissances du MPO, mais ce nombre est pourra changer selon les conditions terrain. L'entrepreneur doit prévoir lui-même les quantités en surplus à prévoir dans sa soumission pour déterminer le coût des postes globaux de l'item #7.

**Question 11 :** Au devis d'électricité, section 26 05 00, point 2.1.7, dans les travaux inclus il est indiqué de faire certifier le treuil que l'on va raccorder à son nouvel emplacement. Cette certification ne devrait-elle pas se trouver au point 2.2 avec la fourniture, déplacement et installation du treuil ? Nous pouvons participer aux essais, mais la certification devrait être fait ou demandée par le fournisseur selon nous. Cette certification est aussi détaillée au point 4.3.

**Réponse 11 :** Voir question #18.

**Question 12 :** Dans le formulaire de prix combinés, dans la section électricité au point 9.3 il est indiqué "Prise d'eau". Svp préciser ou éliminer car il n'est nulle part mention de prises d'eau dans les plans ou le devis.

**Réponse 12 :** Les travaux liés à la prise d'eau (item 9.3) ne sont pas contenus dans l'électricité (item 9.2).

---

Les travaux à réaliser sur la prise d'eau temporaire sont décrits aux sections 01 29 00 et 01 34 43 (article 1.6.3.2) du devis.

**Question 13 :** Au devis électrique section 26 05 00 page 4 de 6 il mentionne certification de treuil. Est-ce vraiment à l'entrepreneur électrique de faire la certification quand nous faisons seulement l'alimentation?

**Réponse 13 :** Voir question #18

**Question 14 :** Au bordereau de soumission dans la section électricité 9.3 (prise d'eau) ce point est quoi au juste?

**Réponse 14 :** Les travaux liés à la prise d'eau (item 9.3) ne sont pas contenus dans l'électricité (item 9.2).

**Question 15 :** Au plan civil 01/23 est-ce que la prise de mer concerne le coté électrique?

**Réponse 15 :** Les travaux liés à la prise d'eau (item 9.3) ne sont pas contenus dans l'électricité (item 9.2).

**Question 16 :** Est-ce que c'est l'entrepreneur général qui prend en charge les frais de gîte et couvert au chantier. Dans la négative, quel sont les coûts d'hébergement et de repas sur place.

**Réponse 16 :** Oui

**Question 17 :** Que devons-nous prévoir pour le transport de main d'œuvre, mode de transport, coûts et durée du transport. Est-ce que ces frais sont assumés par l'entrepreneur général?

Même question pour le transport du matériel et des matériaux.

**Réponse 17 :** L'entrepreneur est responsable de tous les transports du projet.

**Question 18 :** Étant donné que nous (division 26) n'avons pas à faire la relocalisation du treuil (section 26 05 00 article 2.2.2) est-ce que la certification du treuil (section 26 05 00 article 4.3) ne devrait pas relever de la section qui fait la relocalisation de ce treuil?

**Réponse 18 :** Tous les travaux sur le treuil sont inclus à l'item 9.1 - Extension du treuil. Il y aura une certification à faire par l'électricien et l'ingénieur mécanique de l'entrepreneur.

**Question 19 :** Est-ce qu'il y a possibilité d'un prolongement de la période de soumission?

**Réponse 19 :** Nous croyons que les délais offerts aux entrepreneurs sont suffisants pour établir leur soumission.

---

**\*\*\* Toutes les autres modalités demeurent inchangées \*\*\***